

Le CPAS DE NIVELLES RECRUTE
Une infirmière brevetée ou graduée pour la Maison de Repos et de Soins
« Nos Tayons »

Barème IFIC 14B ou 14 – contractuel

Sous contrat à durée indéterminée à temps partiel ou à temps plein

I. Mission :

L'infirmier a pour mission principale de donner des soins globaux (infirmiers et psychosociaux) à un groupe de résidents attribués, afin de maintenir, d'améliorer ou de rétablir leur santé et leur bien-être et d'augmenter leur autonomie.

II. Description des tâches principales :

1 : Tâches infirmières	
Tâches :	<ul style="list-style-type: none">▪ Effectuer des actes techniques infirmiers selon ou sans prescription médicale, ainsi que des actes médicaux confiés ;▪ Observer, détecter, identifier et établir l'état de santé des résidents attribués et d'éventuels changements ;▪ Anticiper les situations de crise ,▪ Prendre l'initiative d'appliquer les mesures nécessaires dans l'attente du médecin en cas d'urgence ;▪ Surveiller et évaluer les paramètres des résidents (ex. la température, la tension, le pouls, le taux de sucre) ;▪ Préparer, vérifier et administrer la médication et ses effets, selon la prescription médicale ;

2 : Soutien psychosocial des résidents et de leurs proches	
Tâches :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueillir les nouveaux résidents ; ▪ Encadrer et soutenir les résidents dans des moments difficiles ou d'émotion (comme l'accompagnement des mourants, forte douleur); ▪ Rassurer et expliquer aux résidents, aux visiteurs et aux personnes qui prodiguent des soins de proximité sur l'état de santé des résidents ; ▪ Soutenir les proches en cas de deuil ; ▪ Discuter et ▪ Discuter et écouter les préoccupations des résidents et discute avec eux ;

3 : Tâches soignantes	
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assister les résidents lors des soins corporels et d'hygiène quotidiens, tels que s'habiller, se laver, se raser, et stimuler leur autonomie ; ▪ Veiller au confort général des résidents ; ▪ Aider les résidents à manger et à boire ; ▪ Guider les aides-soignants par des indications et des instructions ;

4 : Participation à la continuité et à la qualité des soins	
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir le plan de soins ; ▪ Communiquer les informations nécessaires sur les résidents lors des réunions d'équipe afin d'assurer la continuité des soins ; ▪ Echanger des informations et collaborer avec d'autres fonctions ou services (ex. kinésithérapeute, ergothérapeute, diététicien) ; ▪ Informer le médecin traitant sur l'état de santé et l'état physique, psychique et social des résidents et se concerta avec lui au sujet de la thérapie indiquée ;

4 : Tâches administratives	
Tâches	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enregistrer les données des résidents et les traitements infirmiers effectués ; ▪ Tenir à jour le dossier infirmier des résidents ;

III. Spécificité du secteur

- Prestations irrégulières .
 - 1 weekend sur 4
 - 1 soir par semaine minimum.

IV. Profil :

Conditions de recrutement :

- Être titulaire d'un diplôme d'infirmier **breveté** ou **gradué**
- Être titulaire de l'agrégation propre aux praticiens de l'art infirmier reconnue par l'organisme compétent en matière d'assurance de maladie – invalidité (VISA) et disposer d'un **numéro INAMI**

Qualités humaines et relationnelles :

- Empathie
- Bienveillance
- Écoute active
- Disponibilité

Compétences organisationnelles et administratives :

- Rigueur
- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Utilisation du logiciel pour signer ses soins (logiciel Care+)

Compétences en communication et travail d'équipe :

- Collaboration
- Esprit d'équipe
- Discrétion
- Respect de la confidentialité

Compétences spécifiques au secteur :

- Intérêt pour le secteur des personnes âgées
- Aptitudes relationnelles avec les personnes ayant des troubles cognitifs

V. Rémunération

Contrat de travail à durée indéterminée à compter **du 08 septembre 2025**

- **Brevetée** : Échelle barémique IFIC 14B - Montant 36.764,52 € brut annuel Indexé (juillet 2025 : 2,1223) - temps plein (si aucune ancienneté pécuniaire valorisable)
- **Graduée** : Échelle barémique IFIC 14 - Montant 39.763,90 € brut annuel indexé (juillet 2025 : 2,1223) - temps plein (si aucune ancienneté pécuniaire valorisable)

À la rémunération s'ajoute **une prime mensuelle de 11%** du brut mensuel indexé

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique jusqu'à 10 ans dans le secteur privé et toutes les années effectuées dans le secteur public.

VI. Avantages

- 26 jours de congés payés par an minimum accessibles dans l'année en cours (secteur public)
- Prix attractif pour une assurance hospitalisation
- Divers avantages sociaux via le Service social collectif
- Remboursement à 100% des transports en commun pour le trajet domicile – lieu de travail
- Remboursement du trajet domicile – travail en voiture en cas d'horaires irréguliers
- Remboursement trajet domicile – lieu de travail en vélo : 0,36 €/Km (indemnité vélo juillet 2025)
- Allocation foyer / résidence
- Prime de fin d'année, pécule de vacances, prime d'attractivité et prime de printemps
- Chèques repas d'une valeur de 6 €

VII. Modalités des actes de candidature :

Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures accompagnées d'un CV seront adressées au Service du Secrétariat – Rue Samiette 70 – 1400 NIVELLES soit, par lettre recommandée - la date de la poste faisant foi - soit par remise d'un écrit contre accusé de réception – soit par email secretariat@cpas-nivelles.be , pour **le 29 juillet 2025 inclus au plus tard**.

Les candidats qui réunissent les conditions, mais qui ne sont pas recrutés, seront versés dans une **réserve de recrutement**. La durée de validité de cette réserve est d'un an.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service du personnel (email : rh@cpas-nivelles.be)

Nivelles, le 30/06/2025

La Directrice Générale,



Natacha IDE



Le Président,



Robert VERTENUEIL

Le CPAS de Nivelles recueille vos données afin de traiter votre candidature au poste ci mentionné. Les données requises sont conservées pendant 1 an suivant la décision de désignation, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif du CPAS de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant au CPAS de Nivelles, Jean – Marc Lecrignier, Délégué à la protection des données, rue Samiette 70 à 1400 Nivelles ou à dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité. Consultez le site autoriteprotectiondonnees.be pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, auprès nous avoir contactés, que vos droits sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection de données.